



Compte-rendu de la réunion du 20 juillet 2026
en présence du Sous-préfet de Seine-et-Marne, du SDIS 77,
de l'ONF, de la Gendarmerie, de la Croix-Rouge
et de la mairie d'Achères-la-Forêt
à destinations des habitants des 3 communes impactées
par les incendies du Massif des 3 Pignons.

1. Contexte, bilan de l'incendie et élan de solidarité

- **Une catastrophe historique pour le territoire** : les intervenants ont souligné le caractère inédit de cet incendie qui a ravagé plus de 2 000 hectares du massif forestier (notamment le secteur des Trois Pignons). C'est le plus grand feu de forêt enregistré dans l'histoire moderne du département de la Seine-et-Marne.
[Carte du Massif des 3 pignons](#) (source SDIS 77)
[Carte de générale de la Forêt de Fontainebleau](#) (source SDIS 77)
- **Bilan humain et matériel** : grâce à l'anticipation et à la rapidité des secours, **aucune victime humaine, aucun blessé grave ni aucune maison détruite** ne sont à déplorer. Un bilan positif que l'on doit à la réactivité, à la mobilisation et à l'efficacité collectives de tous acteurs.
- **Une mobilisation interdépartementale d'envergure** : face à un brasier hors norme, des renforts de Sapeurs-Pompiers venus de plus de 25 départements français sont intervenus. Les moyens aériens ont été massivement engagés (avions bombardiers d'eau, Dash, Canadairs, hélicoptères bombardiers d'eau) aux côtés de renforts de la gendarmerie mobile, de militaires de la Sécurité Civile et des agriculteurs locaux.
- **Solidarité et soutien local** : un hommage appuyé a été rendu à l'entraide entre habitants, élus locaux, associations et le monde agricole. Les agriculteurs ont joué un rôle crucial en traçant des pare-feux et en approvisionnant les engins en eau (une cagnotte a été lancée par la commune d'Achères-la-Forêt (lien [ICI](#)) pour les indemniser du matériel détérioré ou du carburant consommé). La Croix-Rouge française s'est occupée de l'accueil d'urgence, du ravitaillement et a déployé une cellule de soutien psychologique pour les résidents choqués.

2. Bilan opérationnel du SDIS et consignes de sécurité publique

- **Stratégie d'évacuation et outil FR-Alert** : interpellés sur l'absence d'utilisation du dispositif national d'alerte *FR-Alert* (SMS d'urgence sur mobiles), le Sous-Préfet et la direction du SDIS ont expliqué ce choix stratégique : déclencher une alerte générale sur tout le secteur risquait de provoquer des déplacements en masse qui auraient pu gêner les opérations de secours, et engorger les routes nationales et départementales, bloquant ainsi l'accès des véhicules de secours. L'évacuation s'est donc faite au cas par cas, de façon ciblée et « sur mesure », par du porte-à-porte direct assuré les élus de la commune, sur ordre des gendarmes et des pompiers.
- **Prévention et culture du risque** : le SDIS a rappelé que face à un feu de forêt, la conduite dépend toujours de la situation. Le **confinement au domicile** (qui protège des fumées et du rayonnement thermique) est souvent la solution la plus protectrice ; l'évacuation peut être ordonnée uniquement par les autorités. Il a été recommandé à chaque habitant de développer une « culture de crise » familiale :
 - Préparer un **sac d'urgence autonome de 72 heures** (papiers d'identité, médicaments, eau, vêtements, chargeurs) ;
 - Définir au préalable un point de rassemblement pour les membres de la famille.
- **Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)** : suite à la révision de la cartographie des risques en 2023 classant la Seine-et-Marne en zone exposée Risque de feux de forêt, la mise en oeuvre des obligations légales de débroussailler autour des habitations proches des lisières (dans un rayon de 50 mètres) fera l'objet d'une phase d'information et de concertation dans les prochains mois avec les élus et la population.

3. État des lieux environnemental et gestion de l'ONF

- **Plusieurs phases d'intervention depuis les incendies** : téléchargez la [frise](#) de l'ONF
- **Dangerosité extrême et fermeture prolongée du massif** : même si les flammes principales sont éteintes et le feu fixé, le risque reste critique :
 - **Feux de tourbe / fumerolles** : le sol est brûlant en profondeur et des foyers couvent sous terre, risquant de repartir avec le vent.
 - **Chutes d'arbres et de branches** : des milliers d'arbres carbonisés dont le système racinaire a été détruit peuvent s'effondrer à tout moment, sans aucun vent. Même si certains arbres peuvent sembler encore verts au sommet, leurs racines ont été carbonisées et seront amenés à être coupés.
 - **Décision** : l'ensemble du Massif des 3 Pignons et de la Forêt de Fontainebleau restent **strictement interdits d'accès au public pour le moment**, afin de garantir la sécurité et de permettre aux équipes forestières d'effectuer le bûcheronnage et la sécurisation des chemins. Des expertises de sécurité menées par l'ONF seront lancées avant d'envisager certaines réouvertures. Par mesure de prévention, la Forêt de la Commanderie est également fermée.
- **Impact sur la biodiversité** : si la grande faune (cerfs, sangliers, chevreuils, oiseaux) a pu fuir l'avancée des flammes, la petite faune (reptiles, amphibiens, petits mammifères, insectes, nidifications) ainsi que la flore remarquable des sables et des rochers ont subi d'immenses pertes.

3. État des lieux environnemental et gestion de l'ONF (suite)

- **Régénération et reconstruction de la forêt** : L'ONF a précisé que la reconstruction prendra plusieurs décennies. La stratégie consistera d'abord à laisser faire la régénération naturelle (germination spontanée des graines du sol), complétée ultérieurement par des plantations ciblées d'essences plus résilientes face au réchauffement climatique et au risque d'incendie.
- **Quelques signes d'espoir** : en dessous des arbres morts, la sous-végétation commence déjà à repousser et la première verdure réapparaît par endroits d'ici quelques jours/semaines.
- **Appel au bénévolat** : pour répondre à la volonté d'engagement des citoyens, l'ONF met à disposition un [formulaire](#) de recensement permettant aux personnes volontaires de s'inscrire pour de futures actions collectives de nettoyage, de chantiers participatifs et de restauration du massif.

4. Bilan et actions de la Gendarmerie Nationale

- **Sécurisation du périmètre et protection des biens** : les forces de l'ordre ont été mobilisées pour fermer les axes routiers majeurs menacés par les fumées (dont des tronçons de l'A6 et diverses routes départementales) et pour patrouiller jour et nuit dans les quartiers évacués afin d'empêcher tout risque de pillage ou de cambriolage dans les habitations vides.
- **Surveillance et verbalisation** : des patrouilles conjointes (Gendarmerie, ONF, Office Français de la Biodiversité) sillonnent quotidiennement les abords de la zone fermée. Après une période de pédagogie, les forces de l'ordre verbalisent désormais systématiquement toute personne entrant dans le périmètre interdit (promeneurs, cueilleurs, cyclistes, curieux).
- **Enquête judiciaire** : une enquête judiciaire d'ampleur a été ouverte sous l'autorité du Parquet et confiée à la brigade de recherches de Fontainebleau avec le support de la section de recherches de Paris, pour identifier l'origine et les causes exactes du départ de feu (piste accidentelle ou criminelle). L'enquête est en cours.
- **Mise en garde contre les démarchages frauduleux** : la gendarmerie a appelé à la prudence face au risque de faux démarchages à domicile (faux professionnels du bâtiment, faux nettoyeurs) profitant de la vulnérabilité des résidents après la crise (les ordres d'évacuation ne peuvent venir que de la Gendarmerie, des Sapeurs-Pompiers ou des élus) ainsi qu'aux cagnottes de soutien qui vont émerger de toute part : bien vérifier l'information auprès des autorités ou de la mairie.

5. Autres points abordés

- **Surfréquentation de la forêt de Fontainebleau** : interrogés sur la pression touristique (entre 15 et 17 millions de visiteurs par an), les représentants de l'État et l'ONF ont confirmé qu'une réflexion globale est en cours sur l'accueil du public, la régulation du stationnement et la sensibilisation aux comportements à risque (interdiction absolue de faire du feu ou de fumer).
- **Infrastructures routières et industrielles (A6 et Aire d'Achères)** :
 - *Vitesse sur l'A6* : à la demande de la possibilité de baisser la vitesse sur l'autoroute, le Sous-Préfet a rappelé que les incendies causés par des véhicules sont marginaux comparés à l'imprudence humaine directe (la très grande majorité des feux de forêt est liée à des activités humaines, qu'elles soient accidentelles ou volontaires).
 - *Sécurité de la station-service* : concernant la proximité de la station-service d'Achères, l'État a rassuré le public en rappelant que ces installations classées répondent à des normes d'extinction automatique très réglementées et de confinement d'urgence extrêmement sévères.
- **Information continue** : L'ONF, les Sapeurs-Pompiers et les services de la Préfecture s'engagent à communiquer régulièrement sur la réouverture progressive des parcelles, les bilans écologiques et l'avancement des travaux de sécurisation via leurs sites officiels et réseaux sociaux. Ils se tiennent également à disposition de la commune pour organiser de nouvelles rencontres.



Merci à tous !

